

Le pollen d'ambroisie à feuilles d'armoise, émis de fin juillet à début octobre selon les conditions météorologiques, est très allergisant (quelques grains de pollen par mètre cube d'air suffisent) et peut provoquer divers symptômes chez les personnes sensibles.

Les réactions les plus couramment observées sont les suivantes :

- RHINITE (dans 90% des cas) : éternuements en salves avec démangeaisons du nez qui coule beaucoup et se bouche,
- CONJONCTIVITE (75%) : les yeux sont rouges, gonflés, larmoyants et ils démangent,
- TRACHÉITE (50%) : toux sèche,
- ASTHME (50%) : difficulté à respirer, parfois très grave chez les personnes sensibles,
- URTICAIRE (10%) : rougeur, œdème, démangeaisons.

L'association de 2 ou 3 symptômes chez la même personne est le plus souvent notée.

En conséquence, dans le département de l'Isère, la destruction de l'ambroisie est obligatoire, depuis l'**arrêté préfectoral du 7 mars 2000**.

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté sera passible de poursuites en application des dispositions du Code de la Santé Publique.

L'ambroisie à feuille d'armoise (Ambrosia artemisiifolia L.) fait partie de ce que l'on appelle couramment « les mauvaises herbes ».
Elle est de la même famille que le tournesol (Asteracées ou Composées). Sa morphologie se transforme au cours de son développement pour donner, au moment de la floraison, un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut.

L'observatoire des ambroisies